

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°55-2022**Date de convocation :**
06/10/2022**Date d'affichage :**
24/10/2022**Nombre de conseillers en
exercices : 11****Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 8****Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00****Objet :**
Achats de plaque de rue
et deux panneaux voie
sans issue**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme KIENZEL
Delphine, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre et Mme MEULIN
Maryline.

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul
(donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET), Mme SINOQUET
Valérie (donne pouvoir à M. CLÉRÉ)

Était absent excusé : M. BOULET Bernard

Madame KIENZEL est désignée secrétaire de séance.

ACHATS DE PLAQUE DE RUE ET DEUX PANNEAUX VOIE SANS ISSUE

Considérant les problèmes rencontrés par les automobilistes et conducteurs d'engins engagés dans le centre du village pensant rejoindre l'Abbaye du Gard ou traverser la Somme et ne pouvant le faire faute de voies de circulations aménagées ;
Considérant le besoin de préciser aux générations futures qui était André DEMONCHY pour lequel un espace communal a été identifié à son nom ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- D'investir dans une plaque de rue en complément de celle installée pour préciser qui était André DEMONCHY
- De faire réaliser deux panneaux « voie sans issue » pour les rues « Alfred Bulard », et « de Magnez ».

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à investir dans une plaque de rue de complément pour l'espace André DEMONCHY
- Autorise l'achat de deux panneaux voie sans issue
- Charge Monsieur le Maire de faire flécher par l'employé communal le chemin de randonnée de l'Abbaye du Gard.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

